

AMENDEMENT N°2:article 10.2

Modification des horaires des rencontres

Il est difficile voire impossible pour certains clubs de pouvoir programmer toutes leurs rencontres à domicile

Proposition: Elargir certaines plages horaires

Horaires	MASCULIN - FEMININ				
Niveaux de jeu	+16	M 18 ans	M 16 ans	M 15 ans	M 13 ans
Samedi	18h-21h	14h-19h	14h-19h	14h-19h	14h-18h 13h-18h
Dimanche	11h-16h 10h-16h	11h-16h 10h-16h	11h-16h 10h-16h	11h-16h 10h-15h	11h-16h 10h-15h



AMENDEMENT N°2:article 10.2 (Suite)

Pour les catégories M 13 et M 15 : l'horaire de départ de l'équipe ne devra pas être antérieur à 12 h le matin et l'heure de retour postérieure à 22 h le samedi. Pour une rencontre se déroulant le dimanche, l'horaire de départ de l'équipe et celui de son retour devra être compris entre 8 h et 18 h.

~~Dans tous les cas~~ Pour les autres catégories il faut que l'équipe visiteuse ait la possibilité matérielle de se déplacer jusqu'au lieu de la compétition et que le retour ne soit pas trop tardif, en cas de désaccord la commission pourra imposer un horaire.

Toutefois, un accord préalable peut se conclure entre les deux clubs intéressés. Il est donc possible de conclure des rencontres quel que soit la catégorie ou le niveau de jeu concerné, du lundi au vendredi de la semaine concernée ou en dehors des horaires précités.

Ces dérogations devront faire l'objet d'une demande de report ne nécessitant aucun motif particulier. La Commission d'Organisation des Compétitions la validera si :

- la rencontre se déroule pendant la semaine initialement prévue par le calendrier des Compétitions
- les deux clubs sont d'accord
- la demande est définitivement conclue 3 semaines avant la date initialement prévue par le calendrier des Compétitions Les rencontres ne pourront se jouer sans la validation préalable de la Commission d'Organisation des compétitions.